

DECLARATION D'INTENTION

ENTRE

**LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE**

ET

**LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
POUR LA CREATION D'UNE UNIVERSITE FRANCO-TUNISIENNE
POUR L'AFRIQUE ET LA MEDITERRANEE (UFTAM)**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République Tunisienne,

Et

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la République Française,

Ci-après dénommés « les signataires »,

Considérant la Convention de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République française signée à Tunis le 29 mai 1985 ;

Considérant la Convention - cadre de coopération dans le domaine l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République française signée le 23 avril 2009 ;

Considérant la déclaration d'intention signée par les ministres le 31 mars 2017 visant à institutionnaliser et structurer les partenariats dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'innovation et de la valorisation avec pour finalité d'élaborer une stratégie commune axée sur leurs priorités de projection à l'international ;

Prenant acte de la richesse de la coopération bilatérale des deux Parties et des relations mutuellement profitables établies dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre les communautés scientifiques élargies des deux pays ;

Reconnaissant le rôle-clé joué par la coopération entre institutions universitaires dans le développement économique et social des deux pays ;

Soulignant la richesse de la coopération bilatérale des deux Parties et des relations mutuellement profitables établies dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre les communautés universitaires et scientifiques élargies des deux pays ;

Conscients de la nécessité et de l'intérêt, des deux Parties, pour améliorer l'adéquation de la formation universitaire aux compétences requises par le marché de l'emploi pour favoriser une meilleure employabilité des jeunes diplômés ;

Convaincus que la coopération bilatérale entre nos deux pays doit aujourd'hui franchir un nouveau cap en construisant une Université franco-tunisienne d'excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche à destination de la Tunisie et de l'Afrique, notamment francophone.

Convient ce qui suit :

- a. de développer le projet de création de l'Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM) basé sur la mise en réseau des pôles d'excellence

français et tunisiens dans les domaines jugés stratégiques de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

b. de poursuivre dans ce contexte, les objectifs suivants :

- l'employabilité des jeunes diplômés ;
- le positionnement de la Tunisie comme un hub universitaire pour l'Afrique ;
- le développement de double-diplomations et de co-localisations d'établissements français en Tunisie.

c. d'établir un Comité mixte stratégique de l'UFTAM pour conduire la mise en œuvre de ce projet. Ce comité comprendra des représentants des ministères de l'enseignement supérieur, des représentants des pôles d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche, des représentants de l'ambassade de France en Tunisie, des personnalités qualifiées, des représentants du secteur privé, des entreprises, et les bailleurs du projet.

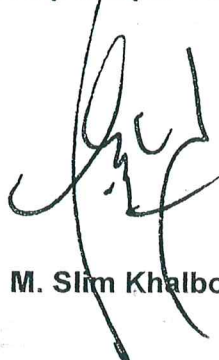
d. de réunir le premier comité mixte stratégique de l'UFTAM au printemps 2018 dans la perspective de démarrer l'activité à la rentrée 2019. Le comité de pilotage sera chargé de définir :

- la liste définitive des établissements impliqués dans le projet ;
- les statuts et modalités de gouvernance de la structure ;
- les besoins en financement et le modèle économique de la structure ;
- la localisation du projet ;
- les filières de formation les plus adaptées ;
- les niveaux des formations proposées ;
- les modalités de formation ;
- le calendrier de mise en œuvre du projet.

e. de travailler conjointement à réunir les financements du projet.

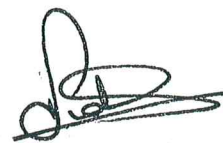
Fait à Tunis, le 31 janvier 2018, en deux exemplaires originaux en langue française.

**Le Ministre
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
de la République Tunisienne**



M. Slim Khalbous

**La Ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche et de
l'Innovation
de la République Française**



Mme Frédérique Vidal